

Communiqué de presse  
Zurich - Neuchâtel, le 25 septembre 2019

## **Réglementation du génie génétique dans l'agriculture et l'alimentation lors de la prochaine législature**

### **Les futurs parlementaires préconisent une réglementation stricte du génie génétique**

La prochaine législature devra prendre des décisions importantes concernant l'utilisation du génie génétique dans l'agriculture et l'alimentation. Premièrement, une proposition de réglementation des nouvelles techniques de modification génétiques (NTMG) - telle que l'édition génomique avec l'aide de ciseaux moléculaire du type CRISPR/CAS - sera proposée au Parlement au printemps 2020. Deuxièmement, le moratoire sur la culture commerciales d'OGM expirera en 2021. Le Parlement devra décider si abandonner le statut « Sans OGM » de la Suisse ou le conserver.

L'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique (ASGG) a voulu connaître la position des différents candidat(e)s au Conseil national et au Conseil des Etats sur ces questions et leur a envoyé un questionnaire.

#### **Moratoire**

Une nette majorité des quelques 300 politicien(ne)s\* qui ont répondu sont en faveur d'une prolongation du moratoire (77%), voire même pour une interdiction du génie génétique (18.5%) dans l'agriculture. Au total, 95% des interrogés veulent une Suisse sans OGM. Ces réponses sont en accord avec le souhait de la majorité de la population qui ne veut pas d'OGM ni dans les champs, ni dans les assiettes comme l'a montré l'étude Univox Environnement Suisse de 2015. Près de 75% des personnes interrogées dans le cadre de cette étude perçoivent le génie génétique comme un danger pour la production alimentaire.

#### **Nouvelles techniques de génie génétique (NTGM)**

Les réponses à notre sondage concernant les NTGM sont tout aussi claires. 88% des politicien(ne)s qui ont répondu sont en faveur d'une réglementation stricte des NTGM - telles que les ciseaux génétiques CRISPR/Cas - et 95% exigent une obligation de déclaration complète pour ces produits.

Dans l'UE, les produits issus des NTGM sont classés comme OGM et, conformément à l'arrêt de la Cour de justice européenne de juillet 2018, sont assujetties au droit sur le génie génétique. En Suisse, le Conseil fédéral a promis une adaptation de la Loi sur le génie génétique (LGG) pour l'année à venir. Il pourrait proposer une réglementation de l'édition génomique moins stricte que dans l'UE. Ceci impliquerait une évaluation des risques insatisfaisante ou nulle et un abandon de l'étiquetage. Ce manque de transparence vis-à-vis des consommateurs mettrait en danger la liberté de choix de l'individu et par la même occasion le prendrait pour un cobaye.

Très important et peu discuté, si des variétés éditées génétiquement non assujetties à la LGG venaient à être cultivées en Suisse, cela sonnerait la fin de l'agriculture biologique (AB) pour ces espèces puisque l'AB refuse le génie génétique. La séparation des filières seraient impossible à contrôler car le traçage serait impossible. En effet, les fabricants de semences sont tenus, au travers de la LGG, de fournir les outils et méthodes nécessaires au « dépistage » des variétés. Pas de régulation, pas d'obligation.

#### **Complément d'information**

- Luigi D'Andrea, Secrétaire exécutif de l'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique ; tél. 077 400 70 43, [l.dandrea@stopogm.ch](mailto:l.dandrea@stopogm.ch)

\*Pour lire les réponses des candidat(e)s, visitez notre site <http://www.stop-nouveaux-ogm.ch>. Une analyse détaillée des résultats de l'enquête se trouve dans le document de référence "[Résultats de l'enquête électorale de l'ASGG sur la réglementation des nouvelles techniques de génie génétique et du moratoire](#)".

L'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique (ASGG) et son homologue suisse allemand (Schweizer Allianz Gentechnikfrei) sont des organisations faitières qui regroupent diverses associations suisses actives dans les domaines de la protection de l'environnement et de la nature, du bien-être animal, de la médecine, de la coopération au développement, de l'agriculture biologique et de la protection des consommateurs. L'ASGG et le SAG touche plus de 650 000 électeurs potentiels par l'intermédiaire de ses organisations membres.